

Appel à projets : Tremplin

Détaillants solidaires

Comme en 2023, l'appel à projets Tremplin Détaillants solidaires en partenariat avec la Fondation FDJ est reconduit. Cette année, 100 projets seront soutenus à hauteur de 3 000€.

Votre club ou comité handisport s'engage dans la politique de la fédération. Vous avez un projet qui va contribuer à l'augmentation du nombre de clubs et de licenciés (notamment des féminines) au sein de votre territoire. Si vous n'avez pas encore été soutenu dans le cadre de ce dispositif depuis le 1^{er} janvier 2023. Alors à vous de jouer.

Nous vous invitons à déposer votre projet via le formulaire suivant entre le 1^{er} mai et le 31 mai 2024 : <https://forms.gle/qmLkFCSgKbit8j5i8>.

1. Les actions soutenues :

Votre projet doit concourir à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et favoriser le développement et le rayonnement des activités sportives fédérées. Il doit répondre à une ou plusieurs thématiques suivantes :

- **Organisation de formation des bénévoles et engagement dans la vie associative**
- **Prévention des violences et attitudes déviantes**
- **APS, forme et bien être (à l'exception du sport sur ordonnance)**
- **Projets expérimentaux et/ou innovants dans les domaines suivants :**
 - * **développement de disciplines émergentes**
 - * **accueil de nouveaux publics**
 - * **Aide à la mobilité vers les clubs**
 - * **Sports de nature**

2. Cadrement du dispositif :

La Fondation FDJ et la Fédération Française Handisport encouragent et soutiennent plus particulièrement :

- Les projets privilégiant l'accès à la pratique pour le public féminin
- Les projets incitant à l'engagement dans la vie associative
- Les projets structurants portés avec le concours de plusieurs acteurs (plusieurs clubs, plusieurs partenaires...)
- Pour les comités, les projets favorisant l'accompagnement de nouveaux clubs

NB : Le financement de petits matériels pédagogiques structurants (coût unitaire de moins de 500€ HT) sera valorisable uniquement s'il est inclus dans le projet. Les frais de salaires et de fonctionnement de club ne sont pas éligibles.

3. Aide financière :

Un montant forfaitaire de 3 000€ sera attribué par projet.

4. Eligibilité au dispositif :

Toutes les structures souhaitant candidater au dispositif doivent respecter les critères suivants :

- Être affilié au cours de la saison 2023-2024
- Ne pas avoir déjà été soutenu par la Fondation FDJ depuis le 1^{er} janvier 2023
- Comptabiliser au moins deux licenciés sportifs au 15 mai 2024.
- Déposer un budget prévisionnel du projet ou de l'action présentée
- Déposer le projet associatif du club ou comité pour la paralympiade en cours (2020-2024)
- Avoir répondu au formulaire entre le **1er et le 31 mai 2024** :
<https://forms.gle/qmLkFCSgKbit8j5i8>
- Après avoir déposé votre projet, vous devrez trouver un commerçant partenaire FDJ qui acceptera de parrainer votre projet. Cette campagne de parrainage se déroulera du 1^{er} au 15 juin. Pour trouver un parrain, présentez votre projet à l'un des 27 000 commerçants partenaires du réseau FDJ et proposez-lui de participer à l'appel à projets Tremplin Détaillants solidaires, sans obligation de sa part. Si le commerçant accepte de parrainer votre projet, il devra vous fournir son code détaillant et ses coordonnées (nom, prénom, adresse du point de ventes, numéro de téléphone).

Tout projet non parrainé ne sera pas éligible.

Pour nous transmettre ces informations un second formulaire vous sera transmis et sera accessible du 1^{er} au 15 juin.

5. Etapas du dépôt des projets :

Etape 1 : Déposer votre projet via le formulaire

Etape 2 : A l'issue du dépôt des dossiers les structures ayant présenté un projet éligible seront invitées à remplir le second formulaire afin de fournir le code et les informations du détaillant parrain.